

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue le **7 OCTOBRE 2021 à 16 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2021,231 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 16 heures.

2021,232 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

2021,233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Réservoir (borne sèche) – Chemin Corriveau (Secteur des Oiseaux)
 - 6.1 Achat du réservoir
 - 6.2 Installation du réservoir
 - 6.3 Servitude de passage pour l'installation du réservoir
7. LEVÉE DE LA SESSION

2021-215 RÉSOLUTION NO 2021-215 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2021,234 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2021.

**2021-216 RÉSOLUTION NO 2021-216
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2021 tel que présenté.

2021,235 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021,236 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Réservoir (borne sèche) – Chemin Corriveau (secteur des Oiseaux)

2021,236.1 ACHAT DU RÉSERVOIR

**2021-217 RÉSOLUTION NO 2021-217
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE TYPE BORNE SÈCHE
POUR LE CHEMIN CORRIVEAU (SECTEUR DES OISEAUX)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du schéma de couverture de risques, la ville doit installer des réservoirs de protection d'incendie de type borne sèche;
- 2 La ville désire installer un réservoir dans le chemin Corriveau (secteur des Oiseaux);
- 3 La firme Granby Composites a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Granby Composites un réservoir de protection d'incendie de type borne sèche, le tout tel que prévu à la soumission 20211005-01.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (39 825,65 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Granby Composites.

2021,236.2 INSTALLATION DU RÉSERVOIR

2021-218 RÉSOLUTION NO 2021-218 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE TYPE BORNE SÈCHE POUR LE SECTEUR DES OISEAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du schéma de couverture de risques, la ville doit installer des réservoirs de protection d'incendie de type borne sèche;
- 2 La ville désire installer un réservoir dans le chemin Corriveau (secteur des Oiseaux);
- 3 Solution d'eau Bourgelas inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Solution d'eau Bourgelas inc. pour l'installation d'un réservoir de protection d'incendie de type borne sèche, le tout tel que prévu à la soumission no 104 du 5 octobre 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT MILLE CINQ CENT DOLLARS (19 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Solution d'eau Bourgelas inc.

2021,236.3 SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION DU RÉSERVOIR

2021-219 RÉSOLUTION NO 2021-219 SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR (BORNE SÈCHE) DANS LE CHEMIN CORRIVEAU (SECTEUR DES OISEAUX)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du schéma de couverture de risques, la ville doit installer des réservoirs de protection d'incendie de type borne sèche;
- 2 La ville désire installer un réservoir dans le chemin Corriveau (secteur des Oiseaux);
- 3 Après entente avec M. Joël Richard pour l'utilisation de son terrain sur la rue de l'Aigle, la ville doit obtenir une servitude de passage pour l'installation et l'entretien du réservoir (borne sèche);

- 4 Il y a lieu que la ville mandate un arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique de la partie du lot nécessaire à la servitude;
- 5 Il y a lieu que la ville mandate un notaire pour procéder à la préparation et à l'enregistrement de l'acte;
- 6 Des montants sont prévus au budget pour ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acquérir, à titre gratuit, une servitude de passage sur le terrain de M. Joël Richard, lot 5 740 980 du Cadastre du Québec, pour l'installation du réservoir (borne sèche) et son entretien.
- 2- **MANDAT À L'ARPENŒUR-GÉOMÈTRE.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Yves Drolet, arpenteur-géomètre pour procéder à la description technique de la partie de lot nécessaire à la servitude.
- 3- **MANDAT AU NOTAIRE.** La Ville de Kingsey Falls mandate Me Justine Giguère pour la préparation et l'enregistrement de l'acte de servitude de passage.
- 4- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Joël Richard, M. Yves Drolet et Me Justine Giguère.

2021,237 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 16 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière